

PAGES DU TRESORIER

Adhérez, ré-adhérez

NOUVEAU

A partir de cette année, vous pouvez opter pour recevoir l'AP sous forme numérique (à télécharger sur le site du SNETAA avec votre numéro d'adhérent et mot de passe.)

Toutes celles et ceux qui font ce choix, bénéficient automatiquement d'une réduction forfaitaire de 10 € sur le montant annuel de la cotisation.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Précisions :
L'adhésion au syndicat par prélèvement automatique est reconduite d'année en année sauf avis contraire signalé.
Par contre :
- Toute démission de ce régime avant la rentrée scolaire, ou tout départ du syndicat est immédiat, compte tenu des délais de saisie du fichier et de la banque.
- Tout abandon d'une syndicalisation en cours s'effectue alors sans délai et sans pénalité et sous l'application de l'article 6 du règlement intérieur :
« tout membre du Snetaa, en application de l'article L411-B du Code du Travail, peut s'en retirer à tout instant nonobstant toute clause contraire, sans préjudice du droit pour le syndicat de réclamer la cotisation afférente aux six derniers mois qui suivent le retrait d'adhésion ».

Le Snetaa est l'organisation syndicale indépendante dans laquelle les personnels de lycées professionnels, Segpa, Erea et de lycées se reconnaissent.

Le Snetaa est votre syndicat, il ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Adhérez, ré-adhérez dès la rentrée !

Syndicalisation

L'adhésion débute le jour de la pré-rentrée des enseignants et se termine à la fin de l'année scolaire considérée.

Cotisation

Voir tarif ci-contre.

Réduction d'impôt

Chaque adhérent peut prétendre à une réduction d'impôts de 2/3 de sa cotisation syndicale dans la limite de 1% de son revenu brut.

Cette réduction d'impôts équivaut, en fait, à une diminution du coût réel de la cotisation syndicale.

Le justificatif nécessaire à annexer à la déclaration de revenus 2009 sera envoyé à chaque adhérent au mois de mars de l'année 2010.

Prélèvements automatiques

Tableau des prélèvements en fonction des dates d'arrivées des documents au siège national du Snetaa.

*Voir mise en garde ci-contre

STAGIAIRES : 100 euros
CPA : 60% de l'échelon*
TEMPS PARTIEL : cotisation proratisée (ex : 16/18^{ème} de la cotisation de l'échelon)*
MI-TEMPS : demi-cotisation*
MI-TEMPS THERAPEUTIQUE : cotisation entière*
CONGE DE FORMATION : cotisation 7^{ème} échelon*

* Se reporter au tableau ci-contre

MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES 2009/2010 métropole

CERTIFIES / PLP

Classe normale			Hors-classe		
éch.	Cotisation		éch.	Cotisation	
	montant	coût réel après impôt		montant	coût réel après impôt
1	100	34	1	170	58
2	134	46	2	187	64
3	140	48	3	200	68
4	147	50	4	212	72
5	154	52	5	229	78
6	162	55	6	243	83
7	170	58	7	256	87
8	180	61			
9	191	65			
10	205	70			
11	219	74			

RETRAITES

Cotisation		RETRAITES Hors-classe		SANS SOLDE	
montant	Coût réel après impôt	montant	Coût réel après impôt	montant	Coût réel après impôt
96	33	107	36	20	7

MA

Cotisation			CONTRACTUELS		
éch.	Cotisation		éch.	Cotisation	
	montant	coût réel après impôt		montant	coût réel après impôt
1	105	36	moins de 450	66	22
2	110	37	de 450 à 500	88	30
3	114	39	de 500 à 700	110	37
4	119	40	au-delà de 700	132	45
5	124	42			
6	126	43			
7	132	45			
8	140	48			

AGREGES

Hors-classe et Professeurs de chaire supérieure			Classe normale et Professeurs Bi Admissible		
éch.	Cotisation		éch.	Cotisation	
	montant	coût réel après impôt		montant	coût réel après impôt
1	220	75	1	135	46
2	230	78	2	153	52
3	243	83	3	165	56
4	257	87	4	177	60
5	280	95	5	187	64
6a	299	102	6	200	68
6b	309	105	7	212	72
6c	324	110	8	227	77
			9	243	83
			10	257	87
			11	280	95

LE PRESENT BULLETIN EST A UTILISER :

- Pour une ré-adhésion avec paiement par chèque
- Pour une adhésion nouvelle
- Pour la mise à jour d'une adhésion passée et continue par prélèvement automatique en cas de modification des données passées relatives à la carrière, à l'affectation, à l'adresse et survenues postérieurement à l'entrée dans le mode de paiement par prélèvement automatique.

N° d'adhérent (à remplir si connu) :

M. Mme. Melle (rayez les mentions inutiles)

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance : /__ / __ / __ / __ / __ / __ Dpt / __ / __ / __

Tél. fixe : Tél. portable :

Adresse courriel [] @ []

Adresse personnelle :

Code postal : /__ / __ / __ / __ / Ville :

Utilisation du document :

- réadhésion 2009 – 2010
 adhésion nouvelle 2009 – 2010

Votre situation administrative 2009/2010

Qualité : stagiaire titulaire retraité(e)
 MA contractuel(le)

Si vous exercez en qualité de titulaire, précisez le cas échéant :

remplaçant affecté à titre provisoire

PLP CERTIFIÉ AGRÉGÉ

Classe Normale Hors Classe

Échelon : Depuis le :

Discipline :

Temps partiel :

Situation particulière :

(disponibilité, congé parental, CPA, détachement, CLD, réadaptation, etc ...)

N° d'établissement d'affectation ministérielle (si différente de l'établissement d'exercice) :

Je choisis de recevoir l'AP sous forme numérique et de bénéficier de 10 € sur le tarif de ma cotisation

Règlement de votre cotisation

Déterminez le montant à payer correspondant à votre situation

(à l'aide du tarif ci-joint et déduction éventuelle des 10 €) / _____ / €

Pour éviter toute erreur d'interprétation de notre part, veillez à ce que tous les éléments nécessaires au calcul de votre cotisation (qualité, échelon, temps partiel, etc.) figurent sur ce bulletin. Merci

Choisissez le mode de paiement : CHEQUE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Attention : si vous optez pour le prélèvement automatique, votre bulletin d'adhésion doit parvenir au siège national pour la veille de la prérentrée des enseignants. Ne pas oublier de joindre l'autorisation de prélèvement sauf s'il s'agit d'une reconduction sans changement d'état civil ou de domiciliation bancaire.

(1) J'accepte de fournir au SNETAA les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNETAA de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 01/01/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoqueable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNETAA : 74 rue de la Fédération 75739 PARIS CEDEX 15.

(2) En cas de paiement par prélèvement automatique, j'autorise le SNETAA à modifier le montant de ma cotisation sur la base de ma déclaration ci-dessus et du barème ci-joint

(3) J'autorise le SNETAA à utiliser mon adresse e-mail pour tout envoi d'information

(4) En cas d'affectation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna ainsi qu'en DOM-TOM postérieurement à l'envoi de ce document, j'autorise le SNETAA à ajuster ma cotisation en fonction de la cotisation exigée dans ces départements et territoires

DATE ET SIGNATURE

INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNE DE LA COTISATION

- 1 - Remplir soigneusement la demande et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous, datées et signées
- 2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), ou un relevé d'identité postal (RIP) ou un relevé d'identité Caisse d'Épargne (RICE).
- Ces documents vous seront remis gratuitement par votre établissement domiciliaire sur simple demande.
- 3 - Il y aura plusieurs prélèvements effectués, selon la date d'arrivée des documents au siège national.

Date d'arrivée des documents au siège national	Nbre de prélèvements	périodicité	dates des prélèvements			
avant le 15/09	4	trimestrielle	04/10	04/01	04/04	04/07
du 16/09 au 15/10	4	trimestrielle	04/11	04/02	04/05	04/08
16/10 au 15/11	4	mensuelle	04/12	04/01	04/02	04/03
16/11 au 15/12	4	mensuelle	04/01	04/02	04/03	04/04
16/12 au 15/01	4	mensuelle	04/02	04/03	04/04	04/05
16/01 au 15/02	4	mensuelle	04/03	04/04	04/05	04/06
16/02 au 15/03	4	mensuelle	04/04	04/05	04/06	04/07
16/03 au 15/04	4	mensuelle	04/05	04/06	04/07	04/08
16/04 au 15/05	3	mensuelle		04/06	04/07	04/08
16/05 au 15/06	2	mensuelle			04/07	04/08

1/ DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part.

NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITEUR

COMPTE A DEBITER :

Codes

Etablissement

Guichet

Numéro de compte

Clé
RIB

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Snetaa-eiL
74 rue de la Fédération
75739 PARIS CEDEX 15

 **Date et signature :**

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

2/ AUTORISATION DE PRELEVEMENT

*J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. je réglerai la différence directement avec le créancier.*

N° NATIONAL EMETTEUR
540565

NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITEUR

COMPTE A DEBITER :

Codes

Etablissement

Guichet

Numéro de compte

Clé
RIB

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Snetaa-eiL
74 rue de la Fédération
75739 PARIS CEDEX 15

 **Date et signature :**

Prière de renvoyer cet imprimé au SNETAA, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de Caisse d'épargne (RICE)